

I- Présentation de l'association :

L'Association Enfant Musique Spectacle est une association Loi 1901, créée en 1987 par Patrick Mellé et Eric Petit. Cette association a pour vocation principale de faire découvrir aux enfants et adolescents de 7 à 17 ans les Arts de la scène à travers la mise en place d'un spectacle vivant. La réalisation de ce projet s'effectue dans le cadre d'un séjour de 15 jours dans les Pyrénées durant les vacances d'été ainsi que des stages de 5 jours sur les petites vacances, en partenariat avec d'autres associations sur certains projets en lien avec les techniques des Arts de la Scène.

L'association contribue ainsi à l'épanouissement et à l'émancipation de la personne en favorisant le développement de la sensibilité et de la créativité de l'enfant ou de l'adolescent.

On désigne le « spectacle vivant » par la coprésence d'actants et d'un public.

Le spectacle vivant implique de nombreux modes d'expression artistiques : théâtre, danse, musique, marionnette, opéra... L'association s'est spécialisée dans le domaine de la musique du théâtre et des techniques des arts de la scènes (lumière, son, scénographie....)

Dans un second temps, l'association fait découvrir l'environnement local en implantant les séjours dans le massif pyrénéen. Ainsi, chaque participant bénéficie d'un cadre propice à la découverte de l'environnement, en allant à la rencontre des acteurs locaux ou à travers des balades permettant ainsi à chacun de sensibiliser chacun à l'éco-responsabilité.

II- Les valeurs éducatives :

- Développer et renforcer la culture artistique du participant par la réalisation commune d'un projet artistique et l'initiation aux arts du spectacle :

L'ensemble des connaissances et des compétences que chaque participant a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des découvertes qu'il va faire le temps du séjour dans différents domaines artistiques permet la réalisation d'un projet commun de fin de séjour. Le séjour contribue à la formation et à l'émancipation du participant à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

•développement et approfondissement de la notion du vivre ensemble:

Les participants travaillent avec les encadrants à la mise en place de la vie quotidienne ainsi que des tâches ménagères qui incombent à chacun, dans le respect des règles établies par le projet pédagogique en fonction du rythme de vie et le cadre des règles et consignes données par Jeunesse & Sports. Le volontariat est privilégié.

•Sensibilisation à l'éco-responsabilité :

Les participants sont amenés à être sensibilisé à l'éco-responsabilité à des degrés variés en fonction des projets pédagogiques établis. Les participants sont également sensibilisés à la faune et flore locale au cours des séjours l'été. Un partenariat avec les acteurs locaux est mis en place.

•Développement et approfondissement de l'autonomie

L'autonomie est encouragée par le positionnement du participants sur les activités de son choix. De même, le séjour contribue par essence au développement de l'autonomie des participants ou à son approfondissement.

III- Les moyens que l'organisateur met à disposition :

1.Les équipements

L'association dispose de différents matériels en lien avec le spectacle vivant, mis à disposition des séjours et des stages. L'ensemble du matériel est amené chaque année sur site.

- 3 pianos
- outils et matériaux pour la scénographie
- tissus et matériels de couture pour la réalisation des costumes
- instruments et matériels de sonorisation, pupitres
- outils pédagogiques divers
- bibliothèque et ludothèque

2. Les moyens et compétences artistiques

Par l'écriture d'un support artistique (conte et des musiques) en amont, par la volonté de recruter un encadrement qualifié dans différents domaines des arts de la scène.

3.Les moyens financiers

L'association dispose de fonds produits par les inscriptions aux séjours et aux stages, ainsi que les adhésions annuelles.

Les directeurs de séjours disposent d'une enveloppe budgétaire pour l'ensemble du séjour. Ils sont autonomes dans la gestion de leur budget et présentent en fin de séjour le bilan financier de leurs dépenses par pôle à l'aide d'un facturier et d'un cahier de compte. Les pôles sont :

- nourriture
- hygiène
- médical
- investissement (outil ou matériel utilisable sur plusieurs séjours)
- frais pédagogiques (investissement matériel utilisable sur un séjour unique)
- sorties
- transports

4.Modalités de recrutement et de l'équipe d'encadrement

Les taux d'encadrement de base sont ceux fixés par la DRDJSCS, soit 1 animateur pour 12 enfants, dont la répartition a minima doit être de :

- 50% de diplômés
- 25 % en formation (les stagiaires BAFA)
- 25% non diplômés

Néanmoins, de par la spécificité des séjours de l'association, l'équipe est librement fixée par les directeurs, avec un taux d'encadrement supérieur à la disposition légale, dans la limite du raisonnable. La constitution de l'équipe est validée par le CA

L'association se fixant comme valeur le « vivre ensemble », la gestion libre est privilégiée. Dans certains cas, l'équipe peut être renforcée par un cuisinier.

5.Temps de préparation et de concertation des équipes d'encadrement

Les directeurs sont libres dans l'organisation de préparation et de concertation de chacune des équipes d'encadrement. Ils informent le CA de la date de préparation et en font un compte rendu détaillé, en même temps qu'ils présentent au CA leur projet pédagogique.

6.Outil d'information et de relation avec les familles

Les directeurs de séjours et de stages sont libres dans la mise en place des outils d'information et de relation avec les familles.

7.Médiation

En cas de nécessité, le CA assure le rôle de médiateur entre les différentes parties.

IV-Le fonctionnement :

1.Journée type

Tant pour les séjours que pour les stages, les journées types sont détaillées dans les projets pédagogiques des équipes.

2.Inscriptions

Les inscriptions aux stages durant les petites vacances se font par voie postale ou numérique.

Les inscriptions aux séjours se font de différentes manières : par la plate forme HelloAsso

- via le site internet de l'association
- via les prospectus par voie postale ou numérique.